

2021

RAPPORT ANNUEL **DÉCHETS** **ÉCONOMIE** **CIRCULAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



SOMMAIRE

3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Territoire desservi
Nombre d'habitants desservis
Évènements marquants
Les moyens humains et matériels
Les chiffres clés

7 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La gestion de proximité des déchets organiques
Défi départemental Jardin Zéro Déchet
Opération broyage de Sapin
Les textiles
Recyclerie mobile
Semaine européenne de réduction des déchets
Visite du centre de tri de Triglaz
Le G4DEC

11 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères résiduelles
La collecte des emballages ménagers et des papiers (recyclables)
Les déchèteries

20 LA VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Les déchets ménagers résiduels
Candidature pour une extension des consignes de tri
La valorisation et le traitement des déchets issus des déchèteries

24 LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

Présentation générale
Présentation budgétaire
Conclusion et perspectives

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

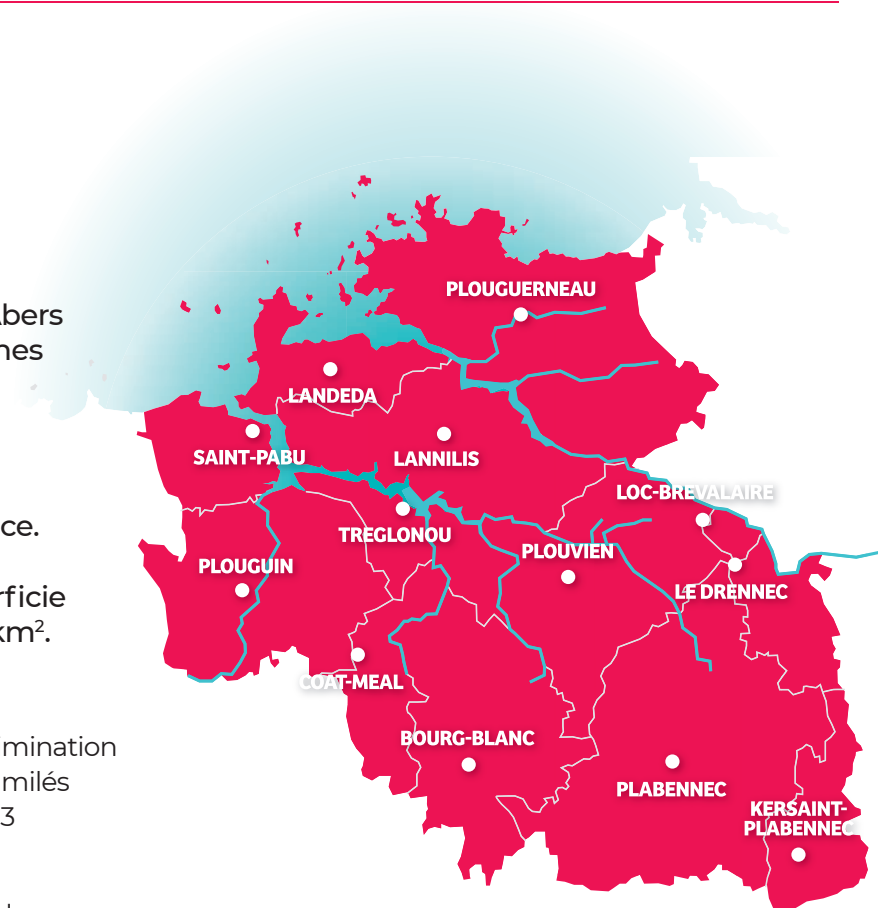
Territoire desservi

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) associe 13 communes au sein d'un espace de solidarité, qui élaborent un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Le territoire de la CCPA représente 16% de la superficie du Pays de Brest soit 272 km².

La CCPA assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de l'ensemble de ses 13 communes membres.

Sauf impossibilité physique ou technique, tous les habitants sont desservis :

- les résidences principales et secondaires ;
- les commerces, entreprises artisanales, industrielles et tertiaires ;
- les bâtiments et services publics ;
- les campings et terrains à caravanes.



Nombre d'habitants desservis

La population de la CCPA est de 41 857 habitants soit plus de 16 % de la population du Pays de Brest. Cela représente environ 20 000 foyers.

Evènements marquants

🔗 L'année 2021 a été marquée par la définition et la validation de la stratégie déchets pour la totalité du mandat. Au global ce sont plus de 7 millions d'investissements qui sont prévus pour apporter un service de qualité et répondre aux attentes des usagers.

Votées au cours du conseil du 17 juin 2021, les premières actions ont été mises en œuvre dès la rentrée de septembre avec la mise aux normes de 4 des 5 déchèteries (Bourg-Blanc, Plouguerneau, Plabennec et Plouguin).

Les risques de pollution sont donc maîtrisés et les gardes-corps ont été totalement rénovés pour améliorer l'usage des hauts de quai ainsi que la sécurité des usagers.

La mise en place d'une stratégie avec une visibilité jusqu'en 2026 permet d'anticiper au mieux la gestion financière et la mise en œuvre d'un service adapté aux attentes des usagers.

🔗 Par ailleurs, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré au travers d'une consultation citoyenne et d'une commission consultative. Plusieurs grands axes seront déroulés au cours des 3 prochaines années : le compostage, la réduction des déchets végétaux en déchèterie, le changement de mode de consommation, les événements éco-exemplaires, le réemploi et la communication. Des ateliers et des événements seront organisés à destination des usagers.

🔗 L'organisation du pôle a également été revue afin d'apporter un service plus qualitatif aux usagers avec la création d'un service maintenance composé de 3 agents. Ces agents ont pour mission la gestion du parc de bacs et son entretien (réparation et changement à domicile) ainsi que l'entretien des points d'apport volontaire et des déchèteries.

Les moyens humains et matériels

LES MOYENS HUMAINS

Le service déchets est une régie communautaire assurée par du personnel territorial permanent.

Services	Titulaires
Collecte	10
Déchèteries	5
Encadrement et administratif	4
Maintenance	3
Total effectif 2021	22

Le service fait régulièrement appel à l'AGDE (Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi) pour les remplacements temporaires, et également à des saisonniers sur les périodes de congés.

LES MOYENS MATÉRIELS

Les véhicules

Le service de gestion des déchets dispose de :

- 🔗 7 camions de collecte des ordures ménagères (6 camions de 26 tonnes et 1 camion de 19 tonnes)
- 🔗 1 véhicule léger
- 🔗 2 fourgons

Les ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des communes du territoire est équipé en bacs individuels et/ou en bacs collectifs selon le secteur.

La Communauté de Communes fournit aux communes les bacs individuels et collectifs. La distribution des bacs individuels se fait par les communes.

Le service réalise l'entretien des bacs (changement des couvercles, des roues...) et fournit également aux communes les pièces de rechange.

La CCPA a également mis en place dans certains points éco-propreté des conteneurs d'ordures ménagères permettant aux usagers de déposer le surplus d'ordures ménagères. Les points éco-propreté sont de 3 types : conteneurs enterrés, conteneurs semi-enterrés et conteneurs aériens. Le territoire dispose de 46 conteneurs.

Ordures ménagères

Type de conteneur	Nombre de conteneur	Volume par conteneur
Aérien	15	4 m ³
Enterré	19	5 m ³
Semi-enterré	12	5 m ³
Total	46	

Les déchets recyclables (Verre, papiers et emballages)

La CCPA met à disposition de la population des points éco-propreté permettant de trier les emballages ménagers (verre, plastique, aluminium, briques alimentaires, papier et cartonnettes).

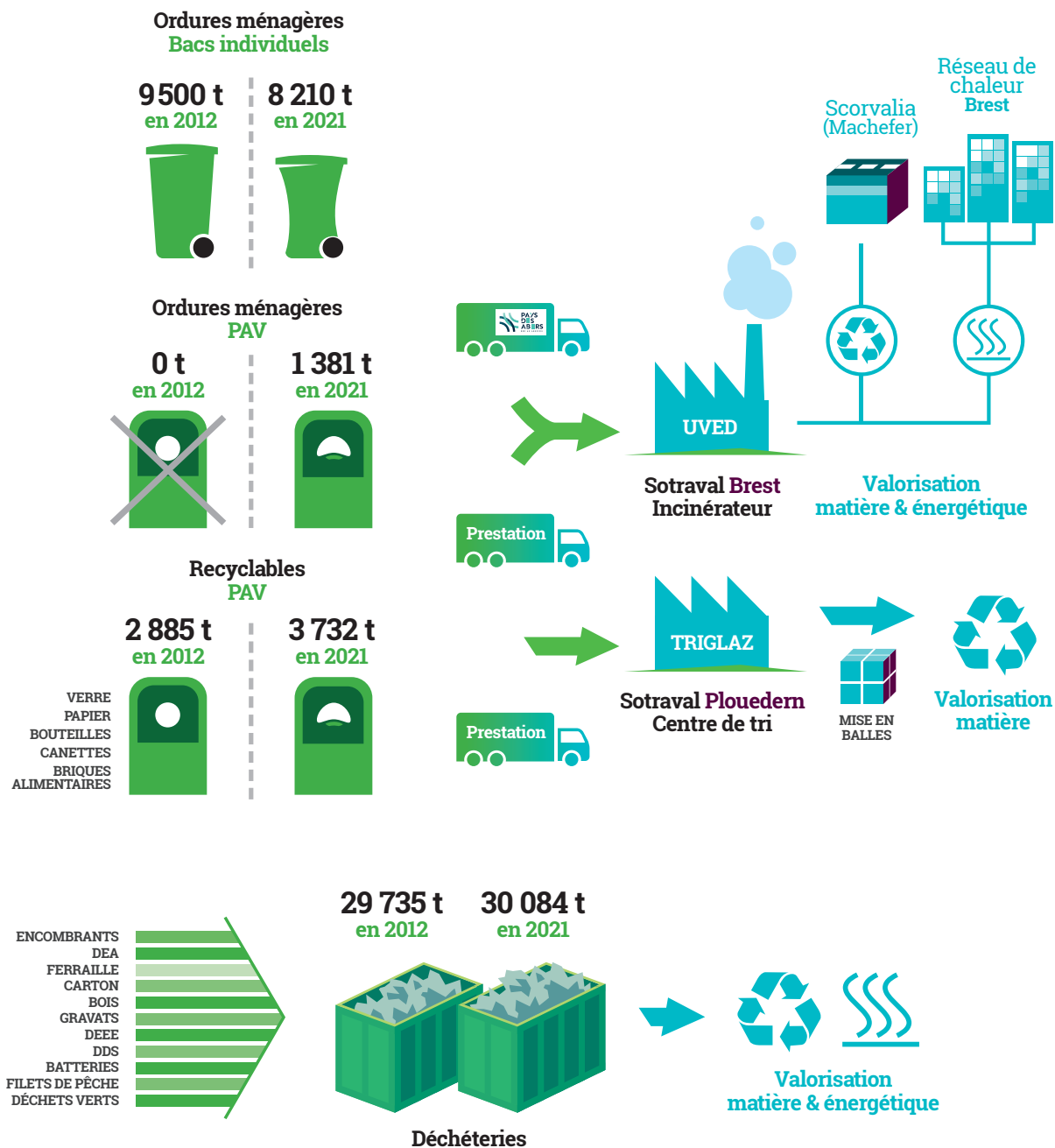
Les points éco-propreté sont également de 3 types : conteneurs enterrés, conteneurs semi-enterrés et conteneurs aériens et composés de 2 flux recyclables :

Type de conteneur	Flux et nombre de conteneur	
	Emballages/papiers	Verre
Aérien	151	87
Enterré	42	24
Semi-enterré	36	19
Total	229	130



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES CHIFFRES CLÉS 2021



PAV : point d'apport volontaire / **DDS** : déchets diffus spécifiques / **UVED** : unité de valorisation énergétique des déchets
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques / **DEA** : déchets d'éléments d'ameublement

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2015, chaque collectivité doit conduire un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En effet, la prévention des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets. Ce programme, d'une durée de 5 ans, est renouvelable. Il s'inscrit dans un plan Régional, lui-même inscrit dans un plan National.

Les lois de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV de 2015) et Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC de 2020) fixent également des objectifs en matière de réduction des déchets.

Le PLPDMA (déchets ménagers et assimilés) du territoire tient compte de ces différents textes et fixe un objectif de réduction de 10% de DMA entre 2019 et 2026 (893 kg/hab en 2019 à 804 kg/hab en 2026).

Il a été co-construit par les Elus et Citoyens du territoire avant d'être déposé en Préfecture.

La gestion de proximité des déchets organiques

Les biodéchets et les déchets végétaux représentent une part importante des tonnages de déchets sur le territoire de la CCPA. Ils constituent donc un levier de réduction des déchets.

En effet, les biodéchets issus de la production et de la consommation de nourriture tel que les invendus, les épluchures et autres restes de préparation de repas ainsi que les aliments non consommés représentent plus de 30% du volume du bac ordures ménagères.

La production de déchets végétaux atteint près de 13 000 tonnes, soit plus de 300 kg par habitant en 2021. Pour comparaison, la moyenne en Bretagne est de 160 kg de déchets végétaux par habitant par an et elle descend à 80 kg/hab/an à l'échelle du territoire national.

C'est pourquoi la CCPA propose des composteurs à tarifs aidés aux habitants afin de les aider à réduire la quantité des déchets organiques. 2 modèles sont proposés pour s'adapter aux besoins des foyers.

En 2021, la CCPA a vendu 306 composteurs (contre 67 en 2020 et 184 en 2019).

Une distribution a été organisée chaque mois pour aider à l'acquisition. Un accompagnement des foyers à la pratique du compostage est également en place la première année.

Communes	Nombre de composteurs
Bourg-Blanc	19
Coat-Méal	5
Kersaint-Plabennec	6
Landéda	41
Lannilis	52
Le Drenec	9
Loc-Brévalaire	2
Plabennec	45
Plouguerneau	53
Plouguin	10
Plouvien	38
Saint-Pabu	20
Tréglonou	6
Total	306

Le taux d'équipement des foyers, en composteur, par la CCPA est de 12%. La marge de progrès reste importante.

Défi départemental Jardin Zéro Déchet

La collectivité s'est également engagée dans un défi "Jardin Zéro déchet végétaux" porté par le Symeed 29 (syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets du Finistère).

L'objectif de l'opération est d'accompagner des foyers témoins au changement des techniques d'entretien au jardin. 12 foyers seront recrutés pour une opération se déroulant de mars à octobre 2022.

Opération broyage de Sapin

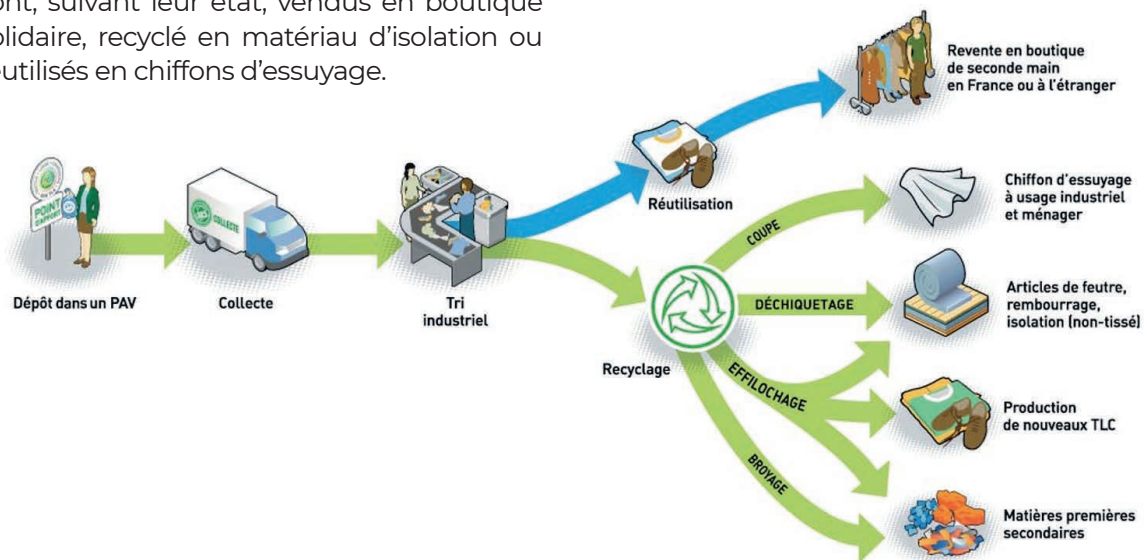
L'animation sur le broyage des sapins s'est déroulée en déchèterie (5 sites) du 8 au 14 janvier. L'opération permet de sensibiliser les usagers à la réutilisation du broyat de sapins de Noël pour la pratique du compostage et du paillage.

Les avantages sont nombreux :

- Protéger et nourrir le sol
- Limiter les déplacements en déchèterie
- Économiser l'arrosage du jardin
- Diminuer le temps d'entretien du jardin

Les textiles

Le territoire est équipé de 23 bornes de collecte des textiles qui sont vidées régulièrement par l'association Abi29. En 2021, la structure a collecté 190 tonnes de textile (en 2020 : 152 tonnes). Les textiles ainsi récoltés sont, suivant leur état, vendus en boutique solidaire, recyclés en matériau d'isolation ou réutilisés en chiffons d'essuyage.

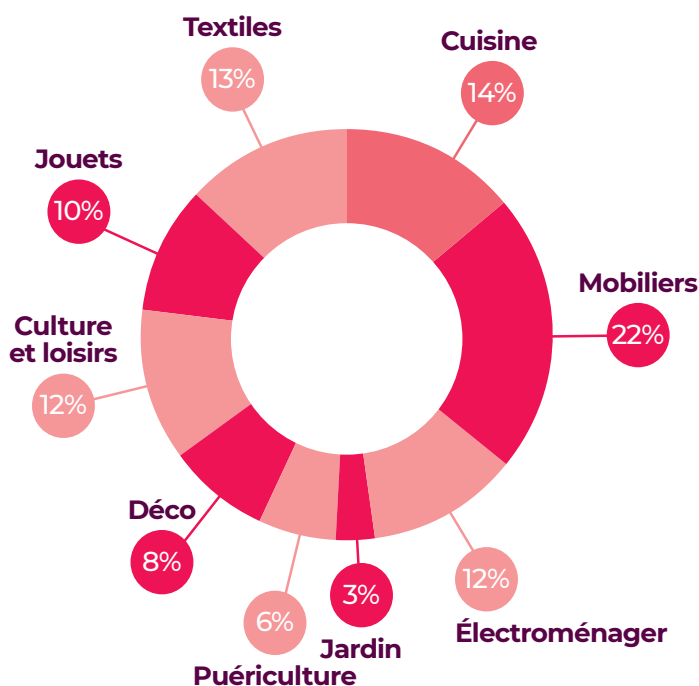


Recyclerie mobile

Depuis 2014, la CCPA permet le réemploi en déchèterie via la présence d'une recyclerie mobile (2 jours par mois), en partenariat avec la recyclerie "Un Peu d'R". Cette action a pour but de réutiliser des objets qui pourraient encore servir. Cette année l'association est intervenue 24 jours et a réemployé 5.3 tonnes d'objets (2.7 tonnes en 2020) qui ont ensuite été remis dans le circuit, majoritairement à des fins sociales.

Le coût de cette action est de 8 460 €. Le calendrier de présence en déchèterie de la recyclerie mobile est disponible sur le site internet de la CCPA et est annoncé chaque semaine sur les réseaux sociaux.

L'association a également sensibilisé 430 personnes au réemploi lors de son passage sur les différentes déchèteries du territoire.



Semaine européenne de réduction des déchets

La CCPA a pris part à la Semaine Européenne de réduction des déchets qui s'est tenue du 20 au 27 novembre 2021.

Dix animations ont été organisées : Ateliers produits d'entretien, cosmétiques, couture Zéro déchet, cuisine anti-gaspi, Repair-café... et une zone de Don intitulée "ça coûte pas un radis" qui s'est tenue à Lannilis le dimanche 27 novembre.

473 personnes ont participé aux animations gratuites dont 420 personnes sur la zone de don où 1560 kilos d'objets ont changé d'adresse !

Visite du centre de tri de Triglaz

Le centre de tri ouvre ses portes aux écoles mais aussi aux associations qui le souhaitent par groupe de 39 personnes. En raison du contexte sanitaire, les visites n'ont pu reprendre en 2021. Néanmoins la CCPA a organisé une visite virtuelle en ligne avec 6 classes, à l'occasion de la semaine du Développement Durable en septembre.

Le G4DEC



Les communautés de communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont décidé de répondre conjointement à l'appel à projets de l'ADEME Bretagne "Territoires Economies en Ressources". Après une première phase d'étude qui s'est terminée en janvier 2018, elles ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC, Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire.

Depuis avril 2019, une équipe composée de trois personnes, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. Pour une durée de 3 ans, ce projet a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire. L'année 2021 marque la fin de la première convention entre l'ADEME et les quatre collectivités.

Pour la première fois en Bretagne, quatre collectivités se sont associées pour le développement de l'économie circulaire et la valorisation des ressources.

Les entreprises et communes du territoire sont accompagnées, depuis le mois de juin 2019, grâce à deux dispositifs :

Un programme individuel :

🔥 Destination zéro déchet vert : En 3 ans, 24 communes du G4DEC (sur 68) ont rejoint le dispositif. Les actions menées sur le Pays des Abers sont notamment la mutualisation d'un broyeur de branches, une opération "dons de plantes", et une expérimentation de compost de feuilles mortes.

🔥 Destination économie circulaire : 8 nouvelles entreprises dont 2 sur la CCPA, avec l'émergence de plusieurs synergies (échanges de matériaux) et mutualisations (partage d'outils notamment). Ces deux dispo-

sitifs proposent un diagnostic individuel et un plan d'action personnalisé.

Parallèlement, l'opération Eco Défis est menée depuis début 2020, en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat. Elle a récompensé 21 lauréats dont 6 sur le territoire du G4DEC. La démarche est maintenue pour 2022.

Des actions collectives :

Des ateliers sur la gestion des déchets verts ont été organisés avec pour thèmes "Compostage des déchets verts", "Plantes couvre-sol", "Fauchage des bords de route", ainsi qu'une visite à Ploumilliau (22) sur la valorisation du bois de bocage, en lien avec le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le service Environnement du Pays des Abers.

Un cycle "Plastique" de 3 ateliers a été mis en place regroupant 35 participants sur les thèmes de la réglementation et de l'éco-conception des emballages.

Les petit-déjeuners de l'économie circulaire ont de nouveau été organisés en zone activité économique (2 sur l'année).

Des temps forts :

🔥 La 1^{re} Brocante des matériaux s'est tenue à Plabennec avec 4 entreprises et structures partenaires et 17 tonnes de matériaux réemployés.

🔥 Lancement d'une opération "Ici on boit l'eau du robinet" en coopération avec Eau du Ponant pour sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets plastiques.

🔥 Opération "Eco-cimetière" a connu un rebond en 2021 avec 8 nouvelles communes intégrées dans le dispositif

🔥 Le 3^e forum de l'économie circulaire dédié à la thématique du réemploi a permis de réunir 70 participants durant la table ronde et les ateliers.

Mais aussi :

🔥 Deux diagnostics gaspillage alimentaire réalisés dans une école publique et un collège privé du Pays des Abers.

🔥 Une formation à destination des chefs sur l'élaboration des menus végétariens.

🔥 Deux communes supplémentaires* du Pays des Abers ont finalisé une convention avec un agriculteur-méthaniseur afin de déposer leurs tontes directement sur son site.

* Bourg-Blanc et Plouvien

🔥 Cinq nouvelles synergies d'échange de matériaux entre entreprises

🔥 Création d'un groupe de travail sur le réemploi des déchets du bâtiment.

🔥 Plusieurs outils de communication : site Internet, réseaux sociaux, fiches actions, bonnes initiatives, etc.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères résiduelles

ORGANISATION DU SERVICE

Tous les habitants du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte ou en point de regroupement de leur bac individuel. La capacité du bac individuel tient compte du nombre de personnes dans le foyer.

Dans le cadre de l'application du décret du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (section 1 – article 1- art R.2224-24.-IV), la mise en place de conteneurs d'ordures ménagères dans les points d'apport volontaire, a permis à la Communauté de communes d'adapter et d'évoluer sur la collecte en porte à porte bimensuelle. Pour rappel depuis le 1^{er} juillet 2017, les particuliers, résidences principales et secondaires sont collectés exclusivement à la quinzaine (C0.5). Les professionnels faisant appel à la collecte de la CCPA, ont encore la possibilité d'une collecte hebdomadaire dans l'attente de la mise en place d'une solution alternative.

La mise en place de conteneurs d'ordures ménagères dans les points éco-propreté a permis aux usagers d'avoir une solution en cas d'oubli ou de surplus de déchets.

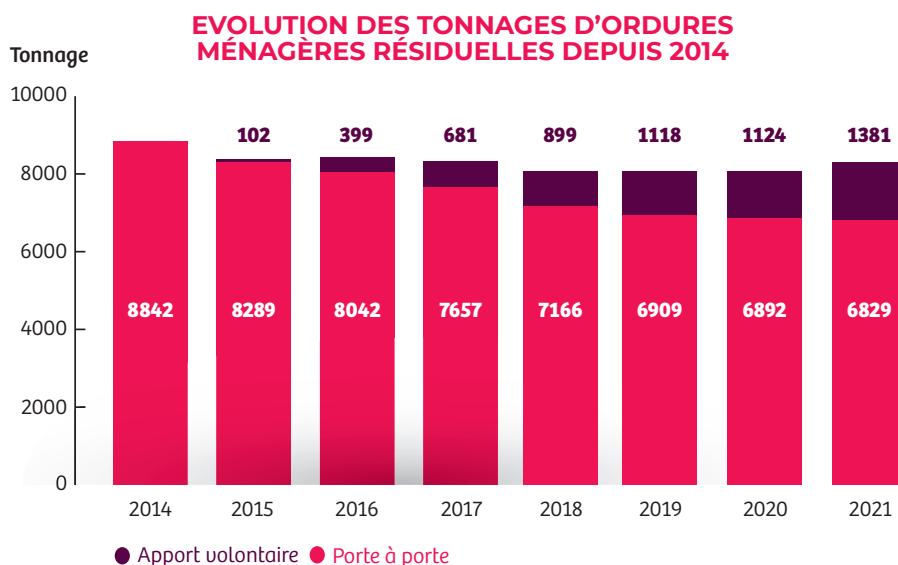
	Volume du bac
Foyer 1 personne	140 litres
Foyer de 2 à 4 personnes	240 litres
Foyer de 5 personnes et +	360 litres

	Porte à Porte	Apport volontaire
Contenant	Bac Individuel	Conteneur
Fréquences des collectes	C0.5	C1 à C3
Donnée par kg/hab/an	166	27

*C0,25 : collecte mensuelle
C0,5 : collecte bimensuelle
C1 : collecte hebdomadaire
C3 : collecte 3 fois par semaine*

TONNAGES COLLECTÉS

La Communauté de communes a vu ses tonnages d'ordures ménagères résiduelles diminuer tous les ans depuis la mise en place de la collecte bimensuelle en 2012. En 2021, on note une légère augmentation de 2% principalement due à l'augmentation des apports sur les points éco-propreté.



TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉS EN 2021

Tonnage entrant	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Collecte Porte à Porte	570	509	587	558	638	567	683	577	563	541	568	568	6 829
Collecte PAV	102	85	102	102	107	107	162	183	114	100	101	115	1 381
Total	672	595	689	659	744	674	745	760	577	641	669	684	8 210

La collecte des emballages ménagers et des papiers (recyclables)

ORGANISATION DU SERVICE

La collecte des déchets recyclables (emballages/papiers et verre) est réalisée uniquement en apport volontaire dans les points éco-propreté répartis sur le territoire.

Les points éco-propreté sont le plus souvent composés de 2 conteneurs emballages/papiers (couleur jaune) et de 1 conteneur verre (couleur verte). Dans certains points, il peut y avoir également un conteneur ordures ménagères.

Les points éco-propreté sont collectés par un prestataire privé avec des camions bennes. La fréquence de collecte peut varier d'une collecte mensuelle pour le verre à 4 fois par semaine pour les emballages/papiers et les ordures ménagères.

Les déchets d'emballages/papiers sont transportés par les camions bennes vers le centre de TriGlaz à Plouédern. Le verre est transporté dans le silo de stockage de la CCPA situé à la déchèterie de Lannilis.

	Ordures ménagères	Emballages Papiers	Verre
Nombre de conteneurs	46	229	130

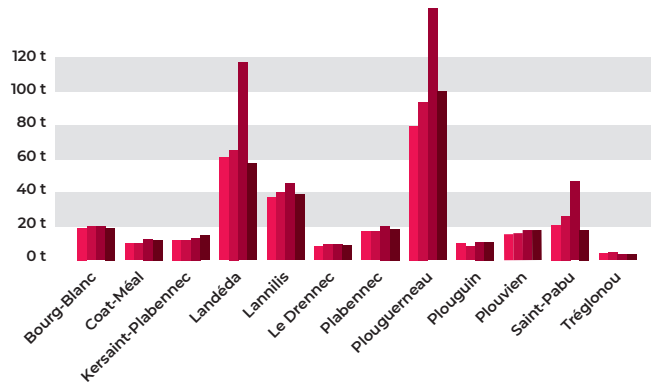
	Apport volontaire	
	Emballages / papiers	Verre
Type de déchets		
Population desservie	100%	100%
Contenants	Colonnes aériennes Colonnes enterrées Colonnes semi-enterrées	
Fréquences des collectes	C0.5 à C3	C0.25 à C1
Donnée par kg/hab/an	43	50

Communes	Nombre de points éco-propreté	Points éco-propreté privés
Bourg-Blanc	10	3
Coat-Méal	3	0
Kersaint-Plabennec	5	0
Landéda	11	4
Lannilis	16	5
Le Drennec	6	0
Loc-Brévalaire	1	0
Plabennec	24	8
Plouguerneau	18	5
Plouguin	5	0
Plouvien	6	0
Saint-Pabu	8	1
Tréglonou	3	1
Total	116	26

TONNAGES COLLECTÉS

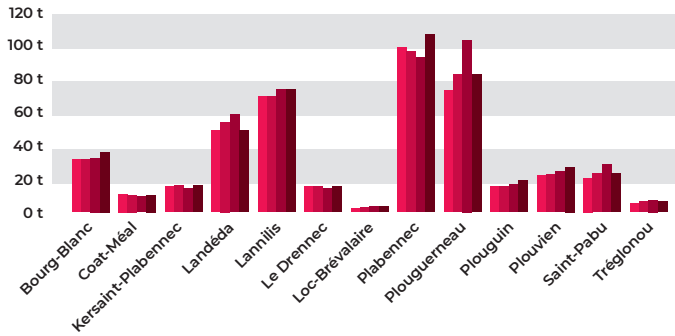
ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR TRIMESTRE EN POINTS ÉCO-PROPRETÉ

OM / PÉRIODE 2021				
T1	T2	T3	T4	Total
290 t	316 t	459 t	316 t	1381 t



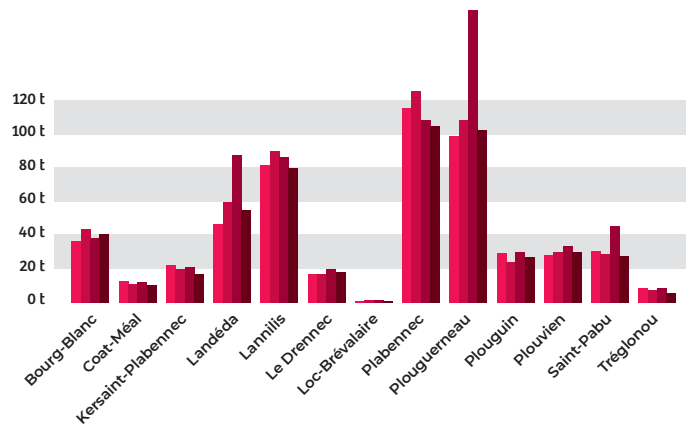
ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS D'EMBALLAGES/PAPIER PAR TRIMESTRE EN POINTS ÉCO-PROPRETÉ

CS / PÉRIODE 2021				
T1	T2	T3	T4	Total
446 t	461 t	497 t	483 t	1887 t



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DE VERRE PAR TRIMESTRE EN POINTS ÉCO-PROPRETÉ

VERRE / PÉRIODE 2021					
Période	T1	T2	T3	T4	Total
PAV	520 t	560 t	659 t	516 t	2 255 t



TONNAGES VALORISÉS

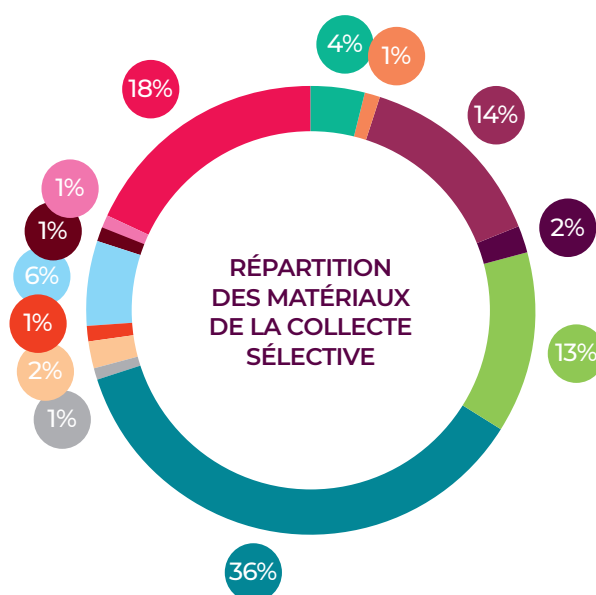
Le tableau suivant mentionne les tonnages valorisés correspondant aux tonnages entrants au centre de tri de TriGlaz.

L'extension des consignes de tri permet à présent de séparer de nouveaux flux : MIX PEPP, FLUX DEVPT, PCC_TETRA et SOUPLES PE.

Type de déchet	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
● CS	1456,37 t	1326,86 t	1417,09 t	1524,74 t	1477,09 t	1532,41 t	1740,85 t	1420,34 t	1499,00 t
● Acier	32,72 t	69,62 t	66,99 t	58,32 t	53,48 t	54,26 t	66,26 t	57,55 t	67,80 t
● Aluminium	2,66 t	2,03 t	5,48 t	3,50 t	5,26 t	5,14 t	5,00 t	4,27 t	8,71 t
● ELA	31,56 t	50,53 t	46,18 t	38,89 t	48,16 t	37,03 t	33,46 t	8,69 t	28,19 t
● EMR	226,19 t	165,68 t	192,67 t	164,89 t	224,82 t	239,92 t	231,24 t	199,47 t	382,66 t
● FLUX DEVPT								27,14 t	63,88 t
● Gros de Magasins	0,00 t	71,29 t	87,70 t	165,05 t	276,85 t	306,98 t	289,66 t	191,30 t	248,33 t
● JRM	988,48 t	748,60 t	822,92 t	904,12 t	666,73 t	686,32 t	678,48 t	512,12 t	584,00 t
● PEHD	48,51 t	44,88 t	45,92 t	34,84 t	41,72 t	38,74 t	34,85 t	7,52 t	
● MIX PEPP								30,76 t	55,46 t
● PCC_TETRA								15,73 t	28,19 t
● PET Clair	101,44 t	139,01 t	112,99 t	121,97 t	124,08 t	127,90 t	118,55 t	90,48 t	99,56 t
● PET Foncé	24,81 t	35,22 t	36,24 t	33,16 t	35,94 t	36,079 t	36,97 t	7,24 t	
● PETIT ALU								0,64 t	4,16 t
● SOUPLES PE								9,76 t	20,34 t
● Refus	92,93 t	165,86 t	166,42 t	170,45 t	170,22 t	197,02 t	246,38 t	257,67 t	409,78 t

- **ELA** : Emballages Liquides Alimentaires
- **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate clair
- **PET Foncé** : Polyéthylène Téréphtalate Foncé
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité
- **MIX PEPP** : polyéthylène haute densité, polypropylène
- **FLUX DEVPT** : autres flux
- **PCC_TETRA** : Papier cartons complexés, tetra
- **SOUPLES PE** : souples polyéthylène

Globalement, les tonnages des déchets recyclables sont en légère augmentation liées à l'extension des consignes de tri mise en place en juillet 2020.



Les refus de tri

Le taux de refus de tri correspond aux erreurs de tri des usagers.

	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux refus de tri	6%	11%	11%	10%	10%	9%	14%	18%	21%

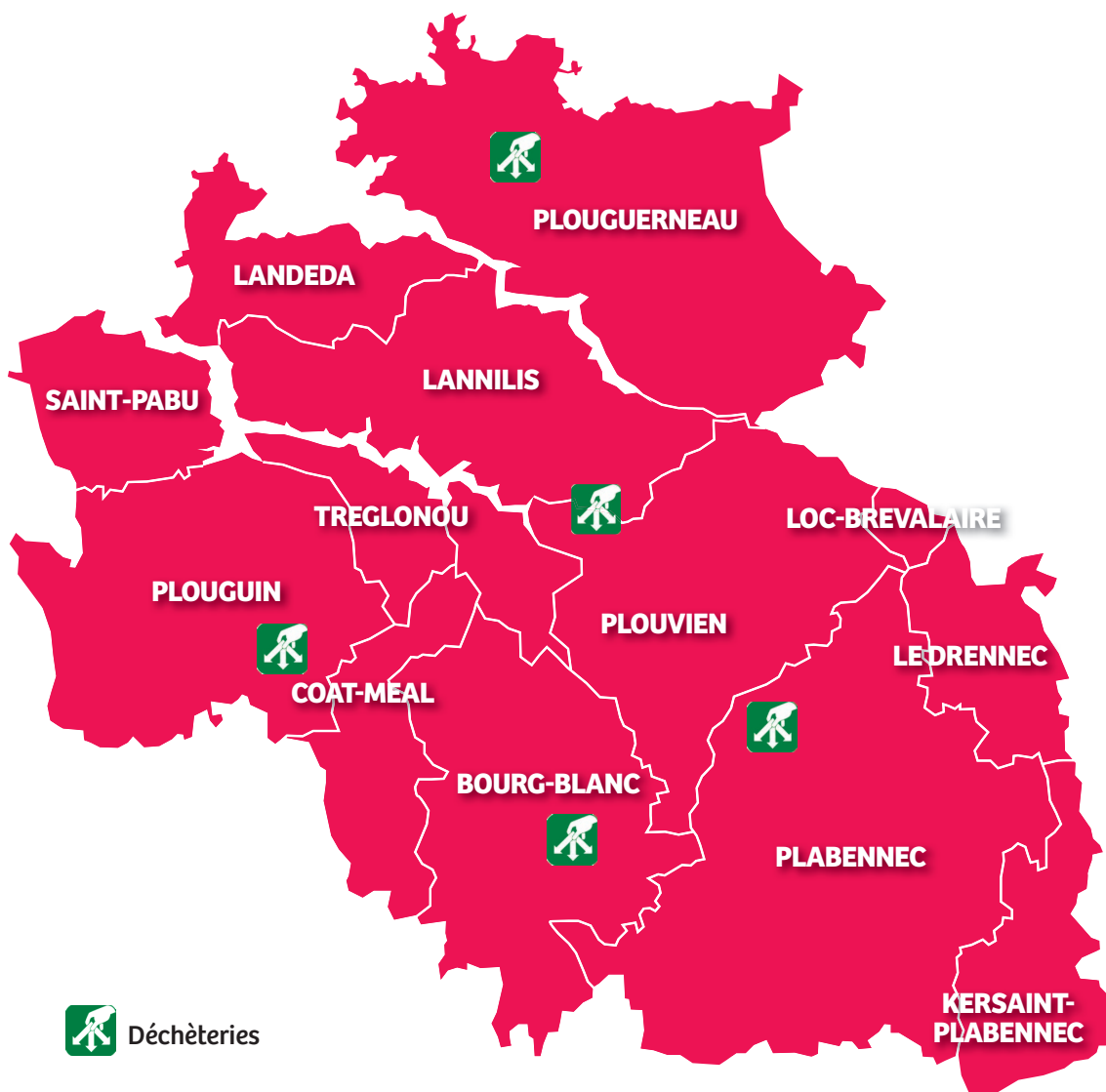
Lors des caractérisations* faites au centre de tri, les refus de tri correspondent le plus souvent à des des ordures ménagères (restes alimentaires, emballages non vidés, textiles, couches, masques, ...) et du verre.

* caractérisations : consiste à trier un échantillon de déchets pris dans une benne afin de connaître la répartition par flux (papiers, cartons, acier, aluminium, refus de tri, ...)



Ces refus de tri sont écartés par les employés de Triglaz en bout de chaîne de process de tri ou viennent polluer la qualité et pureté des matières sortantes du centre de tri.

Les déchèteries



5 déchèteries communautaires sont réparties sur le territoire :

Primel à Bourg-Blanc, Penvern à Plabennec, Menez-Bras à Lannilis,
Kergrasias à Plouguerneau et Kervélé Bras à Plouguin.

Tonnages entrants	30 084 tonnes
Mode d'exploitation "haut quai"	Régie
Mode d'exploitation "bas quai"	Multi-Prestataires
Jours d'ouverture <i>(Plabennec et Lannilis ouvrent 6 jours sur 7, du lundi au samedi, sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre)</i>	Bourg-Blanc : 2,5 jours/7 Plabennec : 5 jours/7 Lannilis : 5 jours/7 Plouguerneau : 5 jours/7 Plouguin : 2,5 jours/7
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui (seulement des particuliers)
Accès professionnels	Oui payante et sous-convention

En déchèterie, les usagers peuvent déposer différents types de déchets. Ces déchets sont récupérés par des prestataires privés afin de les traiter ou valoriser.

Type de déchets acceptés	Filières de Valorisation/traitement	Ratio de collecte par kg/hab/an
Encombrants	Recyclage/Valorisation/Élimination	71
Ferrailles	Recyclage	18
Gravats	Enfouissement	199
Cartons	Recyclage	11
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Recyclage/Élimination	2
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Recyclage/Valorisation/Élimination	10
Bois	Recyclage	46
Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)	Recyclage/Valorisation/Élimination	24
Filets de pêche	Enfouissement	0,16
Déchets verts	Compostage	305

TONNAGES COLLECTÉS

TYPE DE DÉCHET	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Encombrants	4 503	3 148	2 737	2 745	2 529	2 694	2 762	3 030	3 085	+2%
Ferrailles	379	544	597	672	716	758	718	818	794	-3%
Gravats	6 938	6 080	4 800	4 173	4 173	4 557	5 299	5 389	8 678	+61%
Cartons	264	331	337	352	380	420	441	439	500	+14%
DDS	83	86	66	72	80	84	102	140	105	-25%
Huiles usagées	0	0	0	0	0	24	27	31	18,36	-41%
DEEE	0	328	374	431	406	390	453	457	453	-1%
Bois	0	1 731	1 619	1 697	1 820	1 720	1 772	1 942	2 003	+3%
DEA	0	0	189	199	373	709	877	795	1 067	+34%
Batteries	0	9	16	14	14	16	12	12	13,18	+10%
Filets de pêche	28	4	6	12	7	6	7	8	7	-11%
Pile/lampe	0	0	0	0	5	2	6	5	8	+7%
Total	12 195	12 261	10 743	10 367	10 501	11 378	12 447	13 065	16 733	+28%
Déchets verts	16 948	15 520	14 867	15 706	15 644	13 760	14 658	14 237	13 364	-3%
TOTAL	29 143	27 781	25 610	26 073	26 145	25 138	27 106	27 303	30 084	+10%

Depuis 2010, les tonnages globaux en déchèteries sont relativement stables. Cette année, le service a vu ces tonnages en déchèterie augmenter de 1% par rapport à 2019 et en particulier les gravats, les encombrants et le bois. Ces variations peuvent s'expliquer par les périodes de confinement pendant lesquelles les habitants ont fait un grand ménage chez eux.

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Une fois collectés, et quelle que soit leur nature, les déchets suivent une filière de traitement spécifique. Il en existe plusieurs types.



Les déchets ménagers résiduels

La CCPA transporte l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets située au Spernot à Brest.

Cette unité est capable de traiter 125 000 tonnes de déchets par an et **permet une valorisation énergétique** en cogénération. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau, qui sert ensuite à chauffer 30 000 équivalent-logements (La Marine, Les Capucins, Le CHRU...). La chaleur issue de l'incinération des déchets coûte moins cher que le gaz et permet d'éviter le recours à des énergies fossiles émettrices de CO₂.

L'usine permet également une **valorisation matière**. Il est possible de récupérer à la sortie du four des résidus appelés mâchefers. Un électroaimant extrait l'acier des mâchefers.

Les mâchefers déferrillés sont ensuite envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium, et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités de bâtiment et de voirie.

L'UVED du Spernot est gérée par une Société Publique Locale (SPL), Sotraval, dont la CCPA est actionnaire.

Le coût de l'incinération en 2021 est de 818 768 euros.

LE VERRE

Le verre est collecté dans les points d'apport volontaire et en déchèteries. Il ne subit pas d'opération de tri avant la reprise par la filière de recyclage. Le verre est directement acheminé du silo de stockage de la déchèterie de Lannilis vers une verrerie située à Cognac.

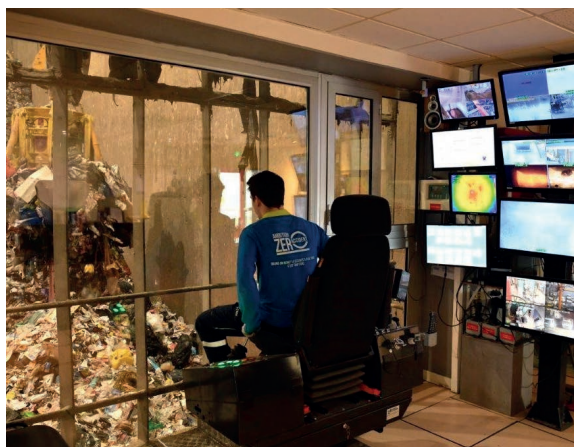


LES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS VERRE)

Les autres déchets recyclables, tels que les bouteilles, les cannettes, papiers..., sont acheminés directement vers le centre de tri de TriGlaz par les camions de collectes. Le centre de tri est géré par la SPL Sotraval, comme l'UVED du Spenot (contrat de quasi-régie). La prestation au centre de tri comprend :

- La réception
- Le tri
- Le conditionnement
- Le chargement vers les différents recycleurs
- L'élimination des refus de tri

Le tri des emballages et papiers permet de recycler différentes matières et contribue à l'économie de ressources naturelles et d'énergie.



Salle des machines de l'UVED du Spenot
Photo de Sotraval 2021



Centre de tri TriGlaz
Photo de Sotraval 2020

La valorisation et le traitement des déchets issus des déchèteries

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les déchets végétaux réceptionnés en déchèterie sont broyés par un prestataire privé, puis ils sont acheminés vers le GIE ACOR situé sur la commune de Plouvien.

L'entreprise procède au compostage des déchets verts sur leur site. Le compost ainsi obtenu est valorisé en amendement dans les zones légumières.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS)

Le Pays des Abers possède sur son territoire une Installation Stockage des Déchets Inertes (ISDI). Une ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Cette installation est gérée en régie directe. Elle sert uniquement à l'enfouissement des gravats issus des déchèteries du territoire.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en déchèteries sont réceptionnés au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) situé à Saint-Martin-des-Champs.

Il est géré et exploité par la société Guyot Environnement.

Malgré une séparation en amont de certains matériaux recyclables dans les déchèteries (ferrailles, cartons, bois), les encombrants possèdent encore un potentiel de valorisation matière et énergétique. Une fois broyés, ils sont triés grâce à la combinaison des procédés mécaniques et optiques : le bois, les métaux ferreux et non ferreux sont orientés vers la valorisation matière. Une partie du flux restant constitue alors le combustible de substitution (CSR). Il est orienté vers des cimenteries pour une valorisation énergétique. Les refus non valorisables sont, quant à eux, évacués vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, (exemple : aérosols, peinture etc.) issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

La gestion de ces déchets, en France, est organisée depuis 2013 dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Le Pays des Abers a conventionné avec EcoDDS, qui est l'organisme en charge de cette REP. Les gardiens des déchèteries réalisent un tri en amont par type de déchets (peinture, solvant, phytosanitaire...), puis l'éco-organisme organise la collecte et le traitement de tous les déchets issus de la REP DDS.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS BOIS

Toutes les déchèteries du territoire permettent aux usagers de trier séparément le bois. Ces bennes sont ensuite réceptionnées au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) de Saint-Thudon à Guipavas.

Ensuite, une campagne de broyage est enclenchée : le bois va être réduit en plaquettes de petites dimensions, qui sont évacuées par un convoyeur au-dessus duquel un séparateur magnétique assure le déferraillage.

Le bois est recyclé suivant la filière des panneaux et une petite partie (-5%) enfouie dans une installation de stockage.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT (DEA)

Depuis 2015, le Pays des Abers a mis progressivement sur quatre déchèteries du territoire une nouvelle filière afin de collecter les Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA).

La gestion de ces déchets entre dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP). Écomobilier est un éco-organisme qui organise la filière de collecte du mobilier usagé pour qu'il soit réutilisé, recyclé ou encore valorisé en énergie. Seul une petite partie de ce gisement (4%) fait l'objet d'enfouissement.

Les bennes DEA sont réceptionnées dans différents centres de traitement et de valorisation qui permettent de séparer les matériaux d'un même déchet (bois, plastique, mousse).

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les gardiens séparent les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des usagers en 4 catégories :

- Le gros électroménager hors froid : fours, micro-ondes, ballons d'eau chaude...
- Le gros électroménager froid : congélateurs, réfrigérateurs...
- Les petits appareils en mélange : téléphones, câbles électriques, consoles...
- Les écrans : téléviseurs, écrans d'ordinateur...

La CCPA a conventionné avec l'éco-organisme appelé Eco-système qui gère cette filière afin que, chaque catégorie soit traitée et valorisée. Les DEEE récupérés sur le territoire sont acheminés sur différents centres :

- Le gros électroménager hors froid est acheminé chez AMF Recyclage à Rennes,
- Le gros électroménager froid et les écrans plats chez Veolia (Triade) à Saint-Sylvain d'Anjou (49),
- Les petits appareils en mélange et les écrans chez les Ateliers Fouesnantais (EcoTri à Saint-Evarzec (29)).



Différentes filières de recyclage des DEA.

LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

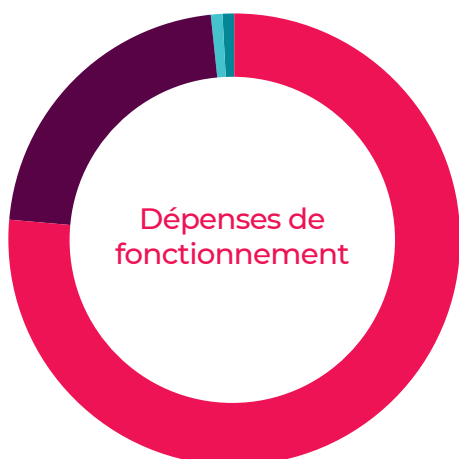
Présentation générale

Le service déchets est financé dans le cadre d'un budget annexe dans lequel l'ensemble des dépenses concernant les déchets sont imputées, en fonctionnement comme en investissement.

Les dépenses (salaires, matériel, prestations, acquisitions) sont financées par de multiples recettes notamment :

- La redevance des ordures ménagères y compris la participation du budget général (68,6%) ;
- La redevance caravaning (1,7%) ;
- La facturation des professionnels (accès aux déchèteries) (1,2%) ;
- Les soutiens à la collecte sélective (Eco-Emballages + Ecofolio) (16,5%) ;
- Les facturations diverses (G4dec, composteurs) : 0,7%
- Les autres éco-organismes (0,6%) ;
- La vente des produits à recycler (7,8%).
- Un financement exceptionnel du budget général : 3%

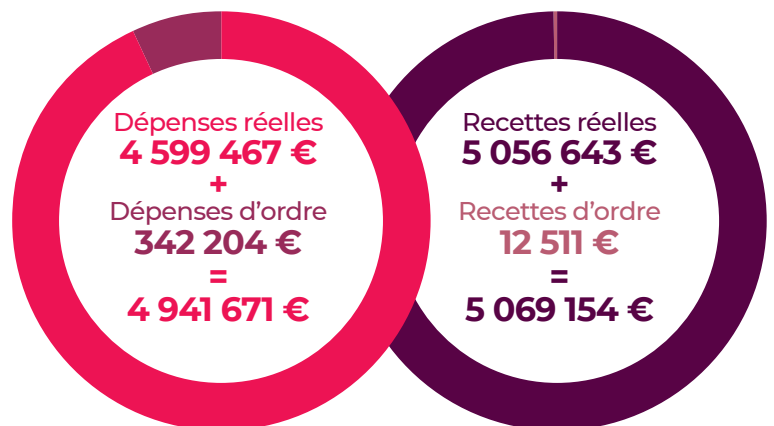
Ce budget doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.



Présentation budgétaire

SECTION FONCTIONNEMENT

Le service déchets réalise un excédent de fonctionnement de 127 483 euros en 2021. En intégrant le déficit antérieur, cet excédent s'établit à 31 885 €.



Les dépenses :

Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

aux charges à caractère général (76,7% des dépenses réelles de fonctionnement) dont 2,971M€ pour le traitement des déchets.

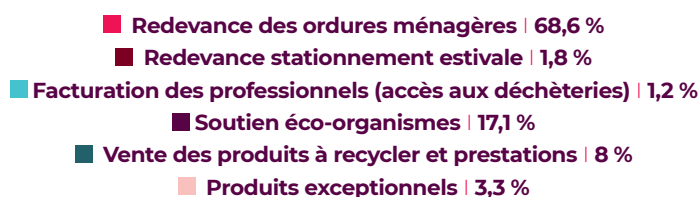
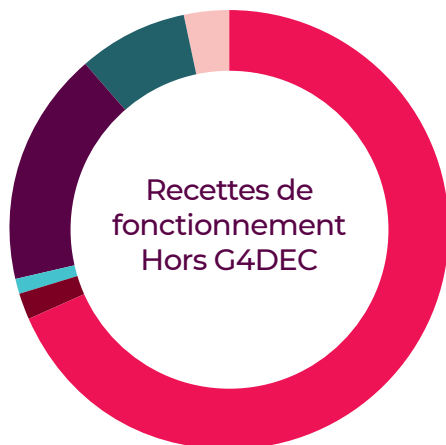
aux charges de personnel : 1 002 275 € (contre 1 06 000 € en 2020), baisse due à une régularisation de facturations entre budgets.

- Charges à caractère général | 76,7 %
- Charge de personnel | 21,8 %
- Charges financières | 0,05 %
- Charges exceptionnelles | 0,9 %
- Autres charges | 0,6 %

Le service déchets fait appel à un grand nombre de prestataires privés et publics pour les tâches nécessitant des sujétions particulières. Des contrats sont passés après mise en concurrence et appel d'offres.

Les prestataires principaux du service sont les suivants :

	PRESTATAIRES	PRESTATION	MONTANT
DECHETERIE	Theaud végétaux	Transport des déchets verts	1 064,80 €
	ETA des Abers	Transport des déchets verts	51 384,70 €
	Theaud végétaux	Broyage des déchets verts	77 675,94 €
	GIE ACOR	Compostage des déchets verts	118 090,60 €
	Les Recycleurs Bretons	Transport et traitement du bois Rotation des bennes gravats Transport et mise en balle du carton Rotation des bennes verre	229 025,68 €
	Guyot Environnement	Transport et traitement des encombrants	604 993,48 €
	Podeur TP	Transport des gravats	56 843,07 €
	Sarp ouest	Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	65 446,71 €
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	Sotraval (Spernot)	Incineration des ordures ménagères	827 138,44 €
POINTS ECO-PROPRETE	Suez RV Ouest	Collecte et transport des déchets des points éco-propreté (verre, emballages/papier et ordures ménagères)	432 061,02 €
	Transport Le Goff	Chargement du verre	14 041,54 €
	Anco	Nettoyage intérieur et extérieur des points d'apport volontaire	28 858,29 €
	Sevel Service	Nettoyage des points d'apport volontaire	11 053,97 €
	Sotraval (Triglaz)	Tri des emballages et papiers	430 710,58 €
PREVENTION	Association "Un peu d'R"	Animations et sensibilisation au réemploi	9 720,00 €



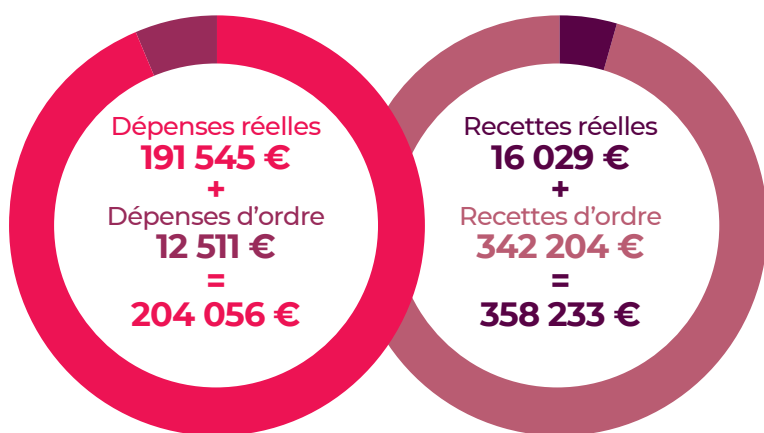
Les recettes :

La principale recette est le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : 3 310 497 euros en 2021.

L'ensemble des redevances et produits représentent 80% des recettes d'exploitation.

Les subventions d'exploitation (861 424€) augmentent sensiblement (+215 623€ par rapport à 2020) : 17% des recettes.

SECTION INVESTISSEMENT



Les dépenses :

Elles concernent principalement la modernisation des déchèteries, l'acquisition de matériels destinés aux véhicules et l'achat de bacs et composteurs.

Les recettes :

Le FCTVA pour 12 069 euros.

Une subvention pour 3 960 €.

Les recettes d'ordre (les amortissements) : 342 204 €.

Pour l'exercice 2021, la section d'investissement présente un résultat positif : 694 536 € (en intégrant le solde positif de 540 359 € de l'exercice 2020). Cet excédent permettra de couvrir les restes à réaliser, inscrits au BP 2022 pour un montant net à hauteur de 720 056 €.

TARIFS ET REDEVANCES DES DÉCHETS

La redevance des ordures ménagères est perçue par la CCPA afin de financer la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les dépenses correspondent au coût réel de gestion des :

- ordures ménagères,
- déchets recyclables
- dépôts en déchèteries.

La redevance doit donc couvrir la totalité des dépenses du budget annexe déchets, une fois les recettes de subvention des éco-organismes et des ventes de matières (ferraille, papiers, plastique...) déduites.

La réglementation permet, dans certaines conditions, de proposer aux professionnels de territoire de faire appel au service déchets pour la gestion de leurs déchets.

Pour rappel, les particuliers sont collectés en C0,5 (quinzaine) et les professionnels en C0,5 (quinzaine) ou C1 (semaine).

Considérant l'avis favorable des élus de la Commission déchets, il a été proposé une augmentation d'environ 12% pour l'ensemble des tarifs, arrondis à l'euro le plus proche. Cette augmentation a permis de couvrir l'ensemble des dépenses du service (fonctionnement et investissements) qui portent sur la gestion des différents services et équipements (déchetteries, aires de déchets verts, points d'apports volontaires, ...). L'augmentation initialement envisagée de 10% ne permettait pas de dégager les capacités de financement nécessaires.

TARIFS MÉNAGES 2021

Délibération du 17 décembre 2020

Tarifs REOM : les résidences principales

C0,5	2021
140 L (1 pers)	123 €
240 L (2/4 pers)	186 €
340 L (>5 pers)	227 €

Tarifs REOM : maison en travaux

Cette redevance permet d'accéder aux déchèteries du territoire dans le cas où la maison est en travaux et inhabitée. Le service ne fournira alors pas de bac aux usagers.

C0,5	2021
1 pers	106 €
2/4 pers	121 €
>5 pers	133 €

Tarifs OM : Redevance stationnement estival

Il est proposé de fait d'appliquer l'augmentation de 12% aux tarifs de gestion des déchets des usagers en "caravanning" (utilisateurs ponctuels du service en dehors des résidences secondaires), soit :

- Stationnement de moins de 3 mois : 82 €

Au-delà de cette période, le tarif des résidences principales secondaires s'applique.

Tarifs OM : professionnels

Depuis octobre 2017, tous les professionnels du territoire sont collectés soit à la quinzaine (C0,5) soit à la semaine (C1).

Les professionnels ont la possibilité de faire collecter leurs ordures ménagères par le service déchets de la CCPA sous certaines conditions :

- fréquence de collecte :
1 fois par semaine (C1) maximum,
- 5 bacs maximum,
- le jour de collecte est défini par le service.

TARIFS EN COLLECTE À LA QUINZAINE (C0,5)

C0,5	1 bac	2 bacs	3 bacs	4 bacs	5 bacs
140 L	153 €	244 €	351 €	458 €	534 €
240 L	188 €	300 €	431 €	563 €	656 €
340 L	227 €	363 €	522 €	681 €	795 €
750 L	374 €	598 €	860 €	1122 €	1309 €

TARIFS EN COLLECTE HEBDOMADAIRE (C1)

C1	1 bac	2 bacs	3 bacs	4 bacs	5 bacs
140 L	227 €	409 €	591 €	750 €	931 €
240 L	313 €	564 €	815 €	1034 €	1285 €
340 L	380 €	684 €	987 €	1253 €	1557 €
750 L	629 €	1132 €	1635 €	2076 €	2579 €

TARIF D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS AUX DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Catégories de déchets	Tarifs 2021	
Tout venant (encombrants et incinérables)	48 €/m ³	
Bois	25 €/m ³	
Gravats (inertes) à l'ISDI	10 €/m ³	
Gravats (inertes) en déchèterie	22 €/m ³	
Ferrailles	Gratuit	
Cartons	Gratuit	
Déchets recyclables (papiers, bouteilles, cannettes...)	Gratuit	
Déchets verts (au réel)	12 €/m ³	
	De 10 à 50 m ³	302 €/m ³
Déchets verts (conventionnés)	De 50 à 100 m ³	648 €/m ³
	De 100 à 200 m ³	1 288 €/m ³
	Plus de 200 m ³	1 728 €/m ³